

Le bulletin d'inscription est à renvoyer par email à [contact@cjbnamur.be](mailto:contact@cjbnamur.be) **avant le 4 juin 2021**

À compléter en MAJUSCULES svp

Nom : ..... Prénom : .....  
Fonction : ..... Entreprise : .....  
Adresse : .....  
Localité : ..... Code postal : .....  
Tél. : ..... TVA : .....

**E-Mail (obligatoire) :** .....

Je m'inscris au colloque du vendredi 11 juin 2021 « **Les alternatives au(x) procès classique(s)** » et verse le montant de :

- 120€ avec ouvrage
- 100€ (en tant qu'avocat en ordre de cotisation CJB Namur) avec ouvrage
- 70€ (en tant qu'avocat stagiaire de 1<sup>re</sup> année ou étudiant) avec ouvrage
- 25€ (en tant qu'avocat stagiaire de 1<sup>re</sup> année ou étudiant) sans ouvrage
- Magistrats: prise en charge IFJ

Total : .....

À verser avant le 4 juin 2021 sur le compte IBAN BE60 6301 8078 0070 avec la mention « Colloque CJB + Nom et prénom du participant »

Date : ..... Signature : .....

## Renseignements pratiques



### Date

Le vendredi 11 juin 2021 de 13h00 à 17h00

### Lieu

Uniquement à distance.  
Les informations pratiques pour la connexion vous seront communiquées par mail trois jours avant le colloque.

### Formation permanente

Avocats.be: 4 points de formation  
IFJ: demande en cours

**L'Institut de formation judiciaire ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.**

L'attestation de participation sera envoyée aux participants ayant effectivement suivi le colloque à distance.

### Inscription

Au moyen du bulletin d'inscription ci-après à renvoyer par email à [contact@cjbnamur.be](mailto:contact@cjbnamur.be).

### Frais d'inscription

Le droit d'inscription s'élève à :

- 120€ TVAC avec ouvrage
- 100€ TVAC (avocats en ordre de cotisation CJB) avec ouvrage
- 70€ TVAC (avocats stagiaires de 1<sup>re</sup> année ou étudiants) avec ouvrage
- 25€ TVAC (avocats stagiaires de 1<sup>re</sup> année ou étudiants) sans ouvrage

Le droit d'inscription comprend la participation aux travaux et l'ouvrage « Les alternatives au(x) procès classique(s) » à paraître aux éditions Anthemis.

CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU DE NAMUR

## Les alternatives au(x) procès classique(s)

Vendredi **11 juin 2021**  
De 13h00 à 17h00

Sous la présidence de **Dominique Mougenot**  
Sous la coordination scientifique de  
**Charles Devillers** et **Martin Marinx**



À DISTANCE



# Les alternatives au(x) procès classique(s)

Vendredi 11 juin 2021  
De 13h00 à 17h00

Ces dernières années, les alternatives au procès ont particulièrement le vent en poupe.

Que ce soit par le développement des modes alternatifs de résolution des litiges ou encore par la promotion des alternatives au procès pénal, notre système juridique évolue, tout comme la pratique du règlement des différends, et se dote d'une multitude de dispositifs parfois encore méconnus des praticiens.

Dans un premier temps, nous nous consacrerons à l'étude des alternatives au procès civil en nous penchant sur les principaux modes amiables de règlement des conflits et leurs spécificités en droit de l'entreprise, du travail et de la famille.

Dans un second temps, nous aborderons les enjeux et perspectives des alternatives au procès pénal ainsi que les réflexions qu'elles suscitent au travers de leur pratique.

Un dernier mot portera sur la médiation réparatrice qui permettra de clôturer cette analyse des nouvelles formes alternatives de justice.

## Programme

Sous la présidence de **Dominique Mougnot**, juge au Tribunal de l'entreprise du Hainaut, maître de conférences invité à l'UNamur et à l'UCLouvain.

Sous la coordination scientifique de **Charles Devillers** et **Martin Marinx**, avocats au barreau de Namur, commissaires délégués scientifiques à la Conférence du Jeune barreau de Namur.

**13:00**  
Accueil des participants en ligne

**13:15**  
Introduction

**Dominique Mougnot**

**13:30**  
Le rôle du juge de l'entreprise dans la conciliation et dans la promotion de la médiation. Le paradigme perdu ?

**Étienne Hody**, président des divisions Namur et Dinant, Tribunal de l'entreprise de Liège

**13:50**  
Quelques réflexions relatives à l'usage des modes alternatifs de règlement de conflits en droit du travail

**Steve Gilson**, avocat au barreau de Namur, maître de conférences à la Faculté de droit de l'UCLouvain, chargé de cours à l'ICHEC, juge suppléant au Tribunal du travail de Liège, division de Namur et **Christophe Menier**, avocat au barreau de Namur, professeur à l'École Supérieure des Arts de la Ville de Liège - ESAVL

**14:10**  
Voies appropriées de résolution des conflits en matière familiale

**Nathalie Uyttendaele**, avocate au barreau de Bruxelles, maître de conférences à l'ULB et l'ULiège, médiatrice agréée

**14:30**  
Initiation aux principaux modes amiables de règlement des conflits : découvrir ou approfondir sans confondre

**Pierre-Paul Renson**, avocat spécialiste en droit des biens, médiateur agréé, avocat collaboratif agréé, membre de la commission fédérale de médiation

**14:50**  
Questions & Réponses

Animé par **Pierre-Paul Renson**

**15:10**  
Pause

**15:20**  
Les alternatives au procès pénal : enjeux et perspectives

**Nathalie Colette-Basecqz**, professeure à l'UNamur, directrice du centre de recherche « Vulnérabilités & Sociétés », avocate au barreau du Brabant wallon et **Charles Devillers**, avocat au barreau de Namur, titulaire de l'attestation de formation à la procédure de cassation en matière pénale

**15:40**  
Les alternatives au procès pénal : le point de vue d'un praticien

**Laurent Kennes**, avocat aux barreaux de Bruxelles et Namur, maître de conférences à l'ULB

**16:00**  
Les alternatives au procès pénal : le point de vue du ministère public

**Vincent Macq**, procureur du Roi de Namur

**16:20**  
L'option maximaliste de la médiation dans le champ pénal

**Antonio Buonatesta**, directeur de l'association Médiate, service de médiation restauratrice

**16:40**  
Questions & Réponses

Animé par **Nathalie Colette-Basecqz**

**17:00**  
Clôture du colloque  
**Dominique Mougnot**

L'ouvrage sera envoyé aux participants après le colloque.

